

**Toutes les informations sensibles ne peuvent être protégées de la même façon, au risque de paralyser l'activité de l'établissement. Une analyse précise des risques est un préalable indispensable pour définir celles qui sont véritablement stratégiques et vitales, et ainsi mieux définir les conditions adéquates de leur protection.**

- 0 Appréhender les enjeux liés aux informations détenues par l'établissement en concertation avec l'ensemble des services :
  - en établissant une grille de questions permettant d'apprécier la sensibilité de l'information en fonction de l'activité ;
  - en hiérarchisant la sensibilité des informations en fonction du préjudice qu'engendrerait leur divulgation (impact faible, moyen, fort) pour la vie de l'établissement ;
  - en évaluant les risques de fuite lors de la « vie opérationnelle de l'information », tout en appréciant en particulier s'il s'agit de risques humains et/ou techniques.
- Toujours considérer comme d'une sensibilité stratégique les informations ayant un impact fort sur l'établissement. Elles doivent faire l'objet d'une protection spécifique, quelles que soient la difficulté d'accès et la probabilité de fuite.
- Organiser la gestion des informations stratégiques tout au long de leur vie : qualification/déqualification, diffusion, reproduction, conservation, destruction.
- Définir, en fonction du support et de la "vie opérationnelle de l'information", les moyens les plus adaptés de protection et d'échange : meuble ou pièce sécurisés, conditions de stockage, chiffrement des données, code d'accès, utilisation d'une plateforme d'échange sécurisée, clauses spécifiques dans les contrats de travail, formation, etc.

## Exemple d'autodiagnostic

**Étape 1** : Analyse du préjudice engendré par la divulgation de l'information

La perte, la destruction ou la divulgation de cette information est-elle de nature à engendrer ...	Impact faible	Impact moyen	Impact fort
... un dommage pour l'activité de la structure ou le déroulement d'un projet ?			
... un impact financier ou technique ?			
... un impact sur le personnel ?			
... un impact en matière d'image et de réputation ?			
... une incidence sur la confiance des actionnaires ou des banques ?			
... une perte de confiance d'un client ou d'un partenaire important ?			

Les informations ayant un impact fort sont d'une sensibilité stratégique. Elles doivent toujours faire l'objet d'une protection et d'une traçabilité spécifiques.

**Étape 2** : Définir le degré d'exposition des informations au risque de fuite.

La sensibilité des informations à impact moyen s'apprécie en procédant à une phase d'analyse supplémentaire du degré d'exposition de ces informations au risque de fuite. Ici encore, un questionnement précis peut aider à un bon diagnostic.

**Exemple de questionnement :**

► **Comment cette information est-elle conservée à l'heure actuelle ?**

Coffre accessible à un petit nombre

Serveur central sécurisé

PC ou support mobile de nombreux collaborateurs et partenaires

► **Qui, en interne ou en externe, a accès à cette information ?**

Peu de personnes du premier cercle autour du DG

Plusieurs cadres intermédiaires

Une grande partie du personnel

► **Les droits d'accès à l'information sont-ils ?**

Très limités

Restreints

Libres

► **L'information doit-elle être transportée sur un support numérique ou autre ?**

Non

Oui, lors de présentation à des partenaires connus, par exemple

Oui, lors de multiples salons à l'étranger, par exemple

► **Comment les échanges d'information sont-ils contrôlés ?**

Transmission orale de visu ou remise de documents de la main à la main

Transmission par canal numérique sécurisé

Communication par messagerie ou par téléphone

► **Quelle est la durée de vie de cette information ?**

Quelques heures (avant une conférence de presse, par exemple)

Plusieurs mois avant, par exemple, que le partenariat ne soit conclu ou que le brevet ne soit déposé

Plusieurs années (secret de fabrication, stratégie de sécurité de l'établissement, etc.)

En fonction des réponses accordées aux deux étapes de questionnement, les informations véritablement stratégiques pour l'établissement et, surtout, le moyen le plus adapté pour les protéger pourront être définis.

## RÉFÉRENTS

► CCI France, CDSE, CGPME, D2IE, MEDEF.